

et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité d'OTTAWA, LUNDI, le PREMIER jour du mois de JUILLET prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre fidèle et Bien-Aimé SIR JOHN MICHEL, C. C. B., Administrateur du Gouvernement de Notre Province du Canada, et Lieutenant-Général Commandant de Nos Forces en icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de MONTRÉAL, dans Notre dite Province du Canada, ce DIX-NEUVIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-sept, et de Notre Règne la trentième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

CANADA.



[L. S.]

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront—SALUT :

ATTENDU que c'est Notre désir et détermination de rencontrer, aussitôt que faire se pourra, Notre Peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement : NOUS FAISONS CONNAITRE par les présentes Notre volonté et Plaisir Royal de convoquer un Parlement, et Nous déclarons de plus que, de l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, NOUS AVONS, CE JOUR, donné des Ordres pour l'émanation de Nos Writs en due forme, pour convoquer un Parlement dans Notre dite Puissance, lesquels Writs seront en date du SEPTIÈME jour d'AOUT courant, et retournables le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à l'exception cependant des Writs pour le District Electoral de Gaspé, et pour le District Electoral de Chicoutimi et de Saguenay, lesquels Writs seront retournables le VINGT-QUATRIÈME jour d'OCTOBRE prochain.